Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202622-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 21 janvier 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 19** **Puis 20 à compter du point 2** **Puis 21 à compter du point 3**	**Etaient présents** : MME GOHIER, MM JUGAN, LECLERC MMES, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST (à partir du point 2), MANCEAU, MM GEFFRAY, BENOIST (à partir du point 3), CHERON, GUIHEUX, BAZIN, CONNEAU, RESCAN, MME SOULIMAN, M OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés :** MME LE GALL-LE BLEIZ, MM, DANION, DUFRESNE.
Nombre de votants : 22 **Puis 23 à compter du point 2** **Puis 24 à compter du point 3**	**Pouvoirs :** MM JUGAN, PASDELOU, RESCAN. **Absents excusés** : / **Absents** : MM BODIN, MMES CHASSAT, GOURVEZ, MM TRIHAN, ROSE. Monsieur Jean-Michel CHERON a été élu secrétaire de séance.

2. DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 TRAVAUX BARRAGE DE LA BORNIERE

Rapporteur : Myriam GOHIER

Le barrage de la Bornière est un barrage en remblai équipé d'une vidange de fond dans la partie rive gauche et d'un évacuateur de crue en rive droite. L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 précise que la Commune de Bain-de-Bretagne est propriétaire de la chaussée portée par le barrage et responsable de son fond et tréfond. Des désordres et non-conformités ont été relevées par la DREAL, un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure nous a d'ailleurs été notifié.
Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Setec Hydratec. Un avant-projet a été présenté préconisant un phasage de l'opération en :

- Une première phase pour le confortement de l'évacuateur de crue estimée à 433 000 €
- Une seconde phase concernant les travaux de reprise et rechargement du talus aval estimée pour ces travaux respectivement à 208 000 € et 261 000 € et objet de la présente demande

Le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un estimatif au stade projet, à 902 000 € HT pour l'ensemble des travaux.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) **pour les travaux incombant à la commune de Bain-de-Bretagne**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202622-DE

Le plan de financement prévisionnel des travaux à notre charge serait le suivant :

DEPENSES	**Montant HT**
Estimation Travaux	
Renforcement de la stabilité du talus amont	208 000.00 €
Confortement de la digue en remblai	261 000.00 €
Total Travaux	469 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	216 712.00 €
Total Dépenses	685 712.00 €
RECETTES	**Montant HT**
DETR	100 000.00 €
DSIL	174 284.80 €
Autofinancement	411 427.20 €
Total Recettes	685 712.00 €

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- adopte l'opération et la réalisation du projet estimé à 685 712 € HT
- arrête les modalités de financement susvisées
- sollicite la DETR et la DSIL
- autorise Mme le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à ce dossier

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 23

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470